

TABLEAU DES FRAIS EXIGIBLES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE (RÈGLEMENT CSF) - 2027
--

Les concepts en assurance de personnes

Inscription à la formation (non disponible)	507,00 \$
Achat du manuel seulement (non disponible)	168,00 \$
Frais d'administration pour l'annulation d'une inscription (non disponible)	85,00 \$
Coût pour la révision d'un examen	98,00 \$
Coût pour la reprise de l'examen final récapitulatif	251,00 \$
Coût pour la passation d'un examen d'équivalence (non disponible)	255,00 \$
Coût pour l'étude d'un dossier menant à l'attribution du titre « Assureur-vie agréé » (A.V.A.)	256,00 \$
Coût pour l'étude d'un dossier menant à l'attribution du titre « Assureur-vie certifié » (A.V.C.)	170,00 \$
Coût de l'étude d'une demande de reconnaissance d'équivalences (non disponible)	592,00 \$
Coût de la révision d'une demande de reconnaissance d'équivalences (non disponible)	170,00 \$

Conseiller agréé en avantages sociaux

Coût pour l'étude d'un dossier menant à l'attribution de la désignation « Conseiller agréé en avantages sociaux »	256,00 \$
---	-----------

Attestations d'études

Coût pour l'étude d'un dossier menant à l'attribution de l'attestation d'étude intitulée « Assurance collective »	85,00 \$
Coût pour l'étude d'un dossier menant à l'attribution de l'attestation d'étude intitulée « Les régimes de retraite »	85,00 \$
Coût pour l'étude d'un dossier menant à l'attribution de l'attestation d'étude intitulée « Rémunération et gestion stratégique des ressources humaines »	85,00 \$

Reconnaissance des activités de formation

Frais d'ouverture du dossier:	
Si l'activité est pour une diffusion unique à une date donnée	425,00 \$
Si l'activité est destinée à être diffusée plus d'une fois	498,00 \$
Si après l'étude du dossier l'activité est reconnue, les frais suivants sont exigibles pour chaque heure de formation reconnue pour cette activité qui excède cinq (5) heures:	
Si l'activité est pour diffusion unique;	85,00 \$
Si l'activité est destinée à être diffusée plus d'une fois	100,00 \$
Si l'activité doit être traitée en trois (3) jours ouvrables	1 465,00 \$

Coût pour l'inscription à une activité de formation offerte par la Chambre, autre que celles qui sont spécifiquement prévues au règlement sur les frais exigibles de la Chambre de la sécurité financière :

Si l'activité est suivie à distance : prix par heure ou le prix spécifiquement mentionné sur le site Internet de la Chambre;	41,00 \$
S'il s'agit de toute autre activité offerte par la Chambre : prix par heure ou le prix spécifiquement mentionné sur le site Internet de la Chambre.	54,00 \$

Coût pour la délivrance d'un certificat énumérant les activités suivies et reconnues par la Chambre	30,00 \$
Coût pour la délivrance d'un relevé d'état du dossier de formation continue obligatoire	30,00 \$
Coût pour l'expédition des documents en format papier d'une formation offerte par la Chambre qui est disponible sur le site web de la Chambre	41,00 \$

Coût imposé pour un chèque retourné avec la mention «sans provision»	43,00 \$
---	-----------------

Coût pour le traitement des preuves de présence à une formation exigibles des fournisseurs de formation

Par preuve de présence reçue par la Chambre en format électronique	0,41 \$
Par preuve de présence reçue par la Chambre sur support papier.	1,00 \$

Frais pour le traitement du dossier de formation continue obligatoire après le 30 novembre d'une année de fin de période de référence (non applicable)	40,00 \$
--	-----------------

Frais additionnels pour l'entrée des preuves de présence effectué par la Chambre après le 30 novembre d'une année de fin de période de référence.	40,00 \$
--	-----------------